

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

76102  
Objet

CANTINES SCOLAIRES  
FIXATION DES TARIFS

DATE DE CONVOCATION

20 août 1976

DATE D'AFFICHAGE

20 août 1976

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 18

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT  
ARRIVÉE LE  
31. AOUT 1976  
DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE  
ART. 46 DU R. D. 1975

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize  
le vingt août à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL,  
BUCHET, DUFOUR, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, LACHAUD, BERLAND, BOUCHE,  
BARRIERE, BOUTET, DOMEQO, DOIREAU, FAVIERE, DELAIR.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. BUJARD, BROTRÉAU, NAULIN, PAPEAU, RIVIERE, TAP,  
Mme BIDEAU

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

En raison de l'augmentation du coût de la vie la commission  
scolaire a estimé qu'il y avait lieu de procéder à un relèvement  
du prix des cantines scolaires dont les derniers tarifs ont été  
fixés par délibération du 21 août 1975.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de la Commission Scolaire en date du 17 août  
1976.

DECIDE :

- de porter le prix des repas aux cantines scolaires de :
  - 3,20 F. à 3,60 F. pour les écoles maternelles
  - et de - 3,80 F. à 4,20 F. pour les écoles primaires.

à compter de la rentrée de septembre 1976.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres Présents.

Pour Extrait conforme  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué.



*[Handwritten signature]*